

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le huit septembre deux mil dix-sept.

ORDRE DU JOUR :

- Création poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René – ANSEAUME Marie-Thérèse - COENON Guy – HERBEAUX Etienne – SCHLICH Daniel – BARBOT Claire – CLAISE Muriel - LE JOSSEC Cyril - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – HUILIO Virginie –

Absents ayant donné procuration :

ALTUR Marie-Lise à COENON Guy
MIRETTI Josiane à LE JOSSEC Cyril
HEBERT Benoît à CLAISE Muriel

BEHEREC Philippe à QUENTIN Virginie

Absents : LABOUE Jean – BOEGLIN Isabelle – CAMPION Alexandra

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LE JOSSEC Cyril a été élu secrétaire

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1^{er}) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de deux agents titulaires :

- 1 adjoint technique à 25 heures par semaine scolaire, annualisé à 17,31/35°, pour une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 8 Septembre 2017 au 1^{er} Décembre 2017 inclus, soit 2 mois et 24 jours, pour suivre une formation de conducteur de bus
- 1 adjoint technique à 8 heures par semaine scolaire, annualisé à 5,54/35° pour une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour la période du 4 Septembre 2017 au 3 Mars 2018, soit 6 mois, pour travailler à temps complet dans le privé

Il y aurait lieu de créer deux emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes de mise en disponibilité indiquées.

Ces agents assureront les fonctions suivantes :

- Adjoint technique à 25 heures par semaine : assistance au chef cuisinier pour préparation des repas
- Adjoint technique à 8 heures par semaine : surveillance de cour pendant la pause méridienne et aide au service au restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- **De créer DEUX postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur les grades suivants :**
UN ADJOINT TECHNIQUE à 25 heures par semaine scolaire
UN ADJOINT TECHNIQUE à 8 heures par semaine scolaire
- **D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois et à signer le contrat de recrutement**
- **De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**
ADJOINT TECHNIQUE à 25 heures par semaine scolaire : au 6^{ème} échelon correspondant au grade d'adjoint technique
ADJOINT TECHNIQUE à 8 heures par semaine scolaire : au 5^{ème} échelon correspondant au grade d'adjoint technique

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

- **D'autoriser le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus**

Questions diverses :

Intervention de Virginie Quentin

- Contrat entretien chaudières : le marché va être mis en ligne après correction de quelques incohérences.
- E-et-L Numérique : Eure et Link le 21 sept à 13h30 à Epernon, le lien va être envoyé.
- Repas des anciens : le 10 décembre (recensement des bénévoles pour le service et l'animation)
Distribution des colis le 16 décembre à 10H00, besoin de bénévoles
- Dimanche 16 septembre : concert de l'Harmonie de Bû en l'Eglise
- 1^{er} octobre à 16H00: pièce de théâtre salle polyvalente.

Intervention de Guy Coënon

- Un camion est garé Allée du Château tous les soirs, il roule sur l'herbe et les bordures pour se garer. Il faudra le rencontrer afin de lui demander de faire attention aux espaces verts.
- 14 Juillet : 150 personnes au repas, c'est moins que l'année dernière mais meilleure organisation et plus de bénéfices.
- Forum des associations : s'est bien passé et meilleure organisation avec les nouveaux horaires (seulement le matin) : il n'y a pas eu de temps mort.

Intervention d'Anne Marie Dhermant

- Qu'en est-il du CMJ?
Réponse : La sortie a eu lieu fin juin et un nouveau conseil a été réélu. Une réunion aura lieu le mercredi 13/09.
- Elle a été désignée juré d'assises. 4 affaires à traiter et tirage au sort des jurés à chaque affaire
Demande si covoiturage?
Réponse : nous ne savons pas qui est convoqué.

Intervention de René Duval

- Chemin du four : s'est rendu sur place avec Claire et Cyril : pas en si mauvaise état, il faudra voir quels travaux entreprendre. A voir avec Chérisy car la moitié du chemin leur appartient.

Intervention de Marie Thérèse Anseaume

- Bilan de rentrée : Passage à la semaine de 4 jours, 68 élèves en maternelle et 170 à l'élémentaire.
Les travaux ont été faits dans les salles de classe pendant les vacances.
Problème de personnel : remplacement de deux personnes nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et cinq minutes.

Le Maire,

